

RESTAURATION CRAMIF

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Dans le cadre de la gestion des accès au restaurant d'entreprise de la CRAMIF et des participations qui incombent aux employeurs des accédants, il est mis en place un système de gestion automatisé qui permet :

- d'identifier les personnes autorisées à fréquenter le restaurant ;
- d'assurer la facturation en fonction de l'entreprise d'appartenance ;
- de transmettre aux employeurs concernés les informations relatives à la fréquentation de leurs salariés.

Les informations recueillies sont relatives à l'identité des personnes, leur organisme d'appartenance, les dates, rang et nombre de passage.

Vous pouvez demander l'accès aux informations vous concernant auprès du Correspondant Informatique et Libertés de la CRAMIF
cil@cramif.cnamts.fr .

Le dispositif mis en place fait l'objet d'une inscription au registre du CIL de la CRAMIF.



Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés .